

N° CAS: MSDS

## MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
:  
Code du produit : 06527

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.  
Réservé à un usage professionnel.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.  
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba  
400005 Mumbai - INDIA  
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699  
[info@lobachemie.com](mailto:info@lobachemie.com) - [www.lobachemie.com](http://www.lobachemie.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Carc. Cat. 2; R45  
Muta. Cat. 2; R46  
Repr. Cat. 2; R60  
Repr. Cat. 2; R61  
T; R25  
Xn; R48/21/22  
Xi; R36/38  
N; R51/53

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# ZENKER'S FIXING FOR MICROSCOPY

## Fiche de données de sécurité

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



T - Toxique



N -  
Dangereux  
pour  
l'environnement

Phrases R

: R25 - Toxique en cas d'ingestion  
R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau  
R45 - Peut provoquer le cancer  
R46 - Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires  
R48/21/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion  
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique  
R60 - Peut altérer la fertilité  
R61 - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

Phrases-S

: S4 - Conserver à l'écart de tout local d'habitation  
S24 - Éviter le contact avec la peau  
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste  
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant)  
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage  
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage  
S38 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié  
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S53 - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation  
S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant  
S59 - Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage  
S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux  
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

# ZENKER'S FIXING FOR MICROSCOPY

## Fiche de données de sécurité

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	75 - 99	Non classé	Non classé
dichlorure de mercure; chlorure de mercure	(N° CAS) 7487-94-7 (N° CE) 231-299-8 (N° Index) 080-010-00-X	5 - 10	Muta. Cat. 3; R68 Repr. Cat. 3; R62 T+; R28 T; R48/24/25 C; R34 N; R50/53	Acute Tox. 1 (Oral), H300 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 1, H372 Muta. 2, H341 Repr. 2, H361f Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Sodiumsulfate	(N° CAS) 7757-82-6 (N° CE) 231-820-9	1 - 5	Non classé	Non classé
Dichromate de potassium substance de la liste candidate REACH (Potassium dichromate) substance de l'annexe XIV de REACH (Potassium dichromate)	(N° CAS) 7778-50-9 (N° CE) 231-906-6 (N° Index) 024-002-00-6	1 - 5	Carc. Cat. 1; R45 Muta. Cat. 1; R46 Repr. Cat. 1; R60 Repr. Cat. 1; R61 O; R8 T+; R26 T; R25 T; R48/23 Xn; R21 R42 C; R34 R43 N; R50/53	Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau/... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Mortel en cas d'ingestion. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Mortel par contact cutané.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Mortel en cas d'ingestion.
Symptômes chroniques	: Susceptible de nuire à la fertilité.

# ZENKER'S FIXING FOR MICROSCOPY

## Fiche de données de sécurité

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer immédiatement en balayant ou en aspirant.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# ZENKER'S FIXING FOR MICROSCOPY

## Fiche de données de sécurité

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Orange coloured solution.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.056 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# ZENKER'S FIXING FOR MICROSCOPY

## Fiche de données de sécurité

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Toxique en cas d'ingestion.
Irritation	: Irritant pour les yeux et la peau.
Corrosivité	: Non classé
Sensibilisation	: Non classé
Toxicité à dose répétée	: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Mutagénicité	: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
Toxicité pour la reproduction	: Peut altérer la fertilité. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Mortel en cas d'ingestion.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### ZENKER'S FIXING FOR MICROSCOPY

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# ZENKER'S FIXING FOR MICROSCOPY

## Fiche de données de sécurité

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Dichromate de potassium (7778-50-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 3287
N° ONU (IMDG)	: 3287
N° ONU (IATA)	: 3287
N° ONU (ADN)	: 3287
N° ONU (RID)	: 3287

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Toxic liquid, inorganic, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN)	: LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID)	: LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 3287 LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG)	: UN 3287 LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA)	: UN 3287 Toxic liquid, inorganic, n.o.s., 6.1, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Description document de transport (ADN)	: UN 3287 LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID)	: UN 3287 LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 6.1
Étiquettes de danger (ADR)	: 6.1



# ZENKER'S FIXING FOR MICROSCOPY

## Fiche de données de sécurité

### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 6.1

Étiquettes de danger (IMDG) : 6.1



### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 6.1

Étiquettes de danger (IATA) : 6.1



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 6.1

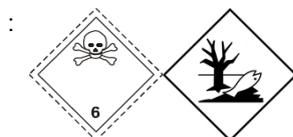
Étiquettes de danger (ADN) : 6.1



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1

Étiquettes de danger (RID) : 6.1



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

# ZENKER'S FIXING FOR MICROSCOPY

## Fiche de données de sécurité

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: T4
Dispositions spéciales (ADR)	: 274
Quantités limitées (ADR)	: 100ml
Quantités exceptées (ADR)	: E4
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP15
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T11
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP2, TP27
Code-citerne (ADR)	: L4BH
Dispositions spéciales pour citernes (ADR)	: TU15, TE19
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13, CV28
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S9, S19
Danger n° (code Kemler)	: 60
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E
Code EAC	: 2X
Code APP	: B

#### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
Instructions pour citernes (IMDG)	: T11
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2, TP27
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-A
Catégorie de chargement (IMDG)	: B
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Propriétés et observations (IMDG)	: Toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation.
N° GSMU	: 151

#### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E4
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y641
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 654
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L

# ZENKER'S FIXING FOR MICROSCOPY

## Fiche de données de sécurité

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 662  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L  
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A4, A137  
Code ERG (IATA) : 6L

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : T4  
Dispositions spéciales (ADN) : 274, 802  
Quantités limitées (ADN) : 100 ml  
Quantités exceptées (ADN) : E4  
Transport admis (ADN) : T  
Équipement exigé (ADN) : PP, EP, TOX, A  
Ventilation (ADN) : VE02  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : T4  
Dispositions spéciales (RID) : 274  
Quantités exceptées (RID) : E4  
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP15  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T11  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP2, TP27  
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BH  
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU15  
Catégorie de transport (RID) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW13, CW28, CW31  
Colis express (RID) : CE5  
Numéro d'identification du danger (RID) : 60

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration  $\geq 0.1\%$  ou avec une limite spécifique plus basse: Potassium dichromate (EC 231-906-6, CAS 7778-50-9)

Contient des substances de l'Annexe XIV de REACH:

Nom de la substance	Numéro d'autorisation	Date d'expiration	Exemptions d'autorisation REACH
Potassium dichromate (EC 231-906-6, CAS 7778-50-9)		21/09/2017	

# ZENKER'S FIXING FOR MICROSCOPY

## Fiche de données de sécurité

### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

- AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
- 12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

#### Pays-Bas

- SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Dichromate de potassium est listé
- SZW-lijst van mutagene stoffen : Dichromate de potassium est listé
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Dichromate de potassium est listé
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : dichlorure de mercure; chlorure de mercure, Dichromate de potassium sont listés
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Dichromate de potassium est listé

#### Danemark

- Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
- Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci
- Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 1 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 1
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1

# ZENKER'S FIXING FOR MICROSCOPY

## Fiche de données de sécurité

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R21	Nocif par contact avec la peau
R25	Toxique en cas d'ingestion
R26	Très toxique par inhalation
R28	Très toxique en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R45	Peut provoquer le cancer
R46	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires
R48/21/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion
R48/23	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R48/24/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R60	Peut altérer la fertilité
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R62	Risque possible d'altération de la fertilité
R68	Possibilité d'effets irréversibles
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant
T	Toxique
T+	Très toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*